

## Assemblée Générale Annuelle

# Avis d'information

# 2020

## Jeudi 16 Avril

### 13h30

Hotel Okura Amsterdam  
Ferdinand Bolstraat 333  
1072 LH Amsterdam  
Pays-Bas

# 1

Ordre du jour

02

# 2

Message du Président  
du Conseil d'administration

03

# 3

Chiffres-clés 2019

Gouvernance

04-05

# 4

Participation

Modes de participation à l'Assemblée

06-07

# 5

Résolutions

Texte et présentation des résolutions  
proposées par le Conseil d'administration

08-14

# 6

Information

Informations pratiques

15



# Ordre du jour

## **1 Ouverture de l'Assemblée générale et déclarations introductives**

## **2 Présentation du Président du Conseil d'administration et du Président exécutif, incluant le rapport du Conseil d'administration sur :**

1. La déclaration sur le gouvernement d'entreprise
2. Les activités et comptes audités de l'exercice 2019
3. La politique de distribution de dividendes

## **3 Discussion sur tous les points de l'ordre du jour**

## **4 Vote des résolutions suivantes :**

1. Approbation des comptes audités de l'exercice 2019
2. Affectation du résultat et décision de distribution
3. Quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration
4. Quitus au membre exécutif du Conseil d'administration
5. Renouvellement d'Ernst & Young Accountants LLP en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2020
6. Adoption de la politique de rémunération du Conseil d'administration
7. Approbation de la mise en place de la politique de rémunération pour l'exercice 2019
8. Nomination de M. Mark Dunkerley en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Denis Ranque dont le mandat vient à expiration
9. Nomination de M. Stephan Gemkow en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Hermann-Josef Lamberti dont le mandat vient à expiration
10. Renouvellement de M. Ralph D. Crosby, Jr. en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
11. Renouvellement de Lord Drayson (Paul) en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
12. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions
13. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales
14. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société
15. Annulation des actions rachetées par la Société

## **5 Clôture de l'Assemblée générale**

# Message du Président du Conseil d'administration

Chers actionnaires, chères parties prenantes,

**L'année 2019 est historique pour Airbus qui a fêté son 50<sup>e</sup> anniversaire. Je suis heureux de constater, non sans fierté, que nous sommes depuis 1969 à l'avant-garde de l'innovation et que nous avons largement contribué à transformer l'industrie de l'aérospatiale et de la défense.**



Cette année a également été décisive, car nous avons accueilli une nouvelle génération de dirigeants. Le Conseil d'administration a suivi un processus exhaustif destiné à identifier et à recruter les meilleurs candidats, y compris les nouveaux Directeur Général, Directeur Financier et Directeur des Opérations.

Recrutée en interne comme en externe, cette nouvelle génération de leaders a l'expertise nécessaire pour continuer à stimuler l'innovation dans le domaine aérospatial et relever les défis et les opportunités qui se présenteront en 2020 et au-delà. Le Comité Exécutif, qui compte 12 membres, se concentre non seulement sur la performance industrielle et financière de la Société, mais également sur des thèmes tels que la confiance des clients, l'implication des salariés et le développement durable.

Sur le plan opérationnel, la nouvelle direction a pris le relais à un moment particulièrement difficile. D'un point de vue géopolitique, Airbus a dû faire face aux tensions commerciales observées à l'échelle mondiale et à des événements potentiellement perturbateurs, comme le Brexit.

Enfin, au niveau industriel, la nouvelle équipe a pris un bon départ, en abordant notamment les questions liées à la montée en puissance de la production des avions de la famille A320neo, en particulier l'A321, un modèle plus imposant et plus complexe. Malgré cela, Airbus a livré un nombre record d'avions commerciaux et enregistre une année faste en termes de commandes.

La division Defence and Space a pris des mesures importantes afin d'atteindre la pleine capacité technique de l'avion de transport A400M. Elle a également redéfini le programme, même si de nouvelles charges ont été enregistrées à la suite de la révision des hypothèses en matière d'exportations. Concernant l'avenir, nous avons progressé dans la mise au point du Futur Système de Combat Aérien de prochaine génération en Europe et avons franchi des étapes clés dans le développement du lanceur Ariane 6. Les services liés aux hélicoptères affichent une belle croissance, malgré un marché public et parapublic relativement stable, enregistrant de solides résultats financiers.

Dans sa volonté de rester au plus près des produits et des activités, le Conseil d'administration a continué de visiter les différents sites industriels. Au cours de l'année, nous avons rencontré la direction et les salariés de la ligne d'assemblage final de l'A220 à Mirabel, près de Montréal.

L'activité des comités du Conseil d'administration a, une nouvelle fois, été très chargée. Je souhaite remercier le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et en particulier sa présidente, Amparo Moraleda, pour son implication dans la phase de transition managériale à l'échelle du Conseil d'administration. D'autre part, Catherine Guillouard a pris les rênes en tant que nouvelle présidente du Comité d'Audit, maîtrisant parfaitement les enjeux commerciaux et les défis externes qui se présentent au quotidien.

Les accords relatifs à la conformité conclus avec les autorités françaises, britanniques et américaines en janvier 2020 ont définitivement tourné la page des pratiques commerciales inacceptables du passé. Ces accords résultent de l'engagement pris par le Comité d'éthique et de conformité conjointement avec le Conseil d'administration, d'apporter un soutien total dans le cadre des enquêtes, de coopérer étroitement avec les autorités et de superviser la mise en œuvre d'un programme de conformité efficace. Plus généralement, les pratiques commerciales responsables et durables comptent désormais parmi les grandes priorités de la Société. Les comptes de 2019 incluent une charge relative aux pénalités que la Société a accepté de verser en vertu des accords avec les autorités.

Conformément à la politique de nominations échelonnées mise en place, il est prévu que deux administrateurs quittent le Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale annuelle en 2020. Ils seront remplacés par deux nouveaux administrateurs. Je tiens à remercier Hermann-Josef Lamberti, ancien Président de longue date de notre Comité d'Audit, qui nous quitte après plus de 12 ans passés parmi nous. J'ai également annoncé mon propre départ au bout de sept ans. Le Conseil d'administration a choisi René Obermann pour me remplacer au poste de président, ce qui sera confirmé lors de la réunion qui se tiendra après l'Assemblée générale annuelle. René est un ancien président-directeur général d'envergure européenne respecté dans le domaine des technologies et dont les connaissances seront sans nul doute essentielles à la stratégie d'Airbus dans les années à venir. Il connaît déjà bien la Société étant administrateur depuis 2018.

Après un processus de sélection rigoureux, nous proposerons de nommer Stephan Gemkow et Mark Dunkerley en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle 2020. Chacun d'entre eux apporte une grande expérience acquise dans l'industrie de l'aviation commerciale et de l'aéronautique, notamment dans le cadre de fonctions liées à la finance. Les mandats de Ralph D. Crosby, Jr. et Lord Drayson (Paul) doivent être renouvelés.

Confiant de l'engagement constant de la société en faveur d'une croissance soutenue du dividende, le Conseil d'administration propose de verser un dividende de 1,80 € par action au titre de l'exercice 2019 (2018 : 1,65 €), malgré les charges enregistrées cette année.

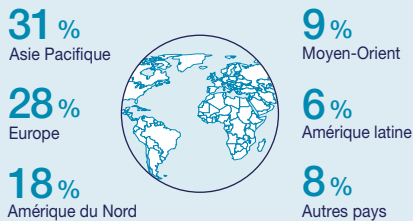
En résumé, 2019 a été marquée non seulement par une transition managériale réussie et destinée à préparer Airbus à l'avenir, mais également par la célébration de 50 années extraordinaires. Je souhaite remercier nos salariés, qui ont largement contribué au succès de nos différentes initiatives, ainsi que l'ensemble de nos parties prenantes pour la confiance qu'elles témoignent au Conseil d'administration et à la direction. Ce fut pour moi un grand honneur de servir Airbus, une mission dont je me suis acquitté avec plaisir et passion, et je présente tous mes vœux de réussite à mon successeur.

Sincèrement,

**Denis Ranque**  
Président du Conseil d'administration

## CARNET DE COMMANDES PAR RÉGION

(En valeur)



Prises de commandes (€md)

**81,2** ↑46 %  
(2018 : 55,5)

Carnet de commandes (€md)

**471,5** ↑3 %  
(2018 : 459,5)

Bénéfice/Perte par action (€)

**-1,75**  
(2018 : 3,94)

Chiffre d'affaires (€md)

**70,5** ↑11 %  
(2018 : 63,7)

EBIT (reporté) (€md)

**1,3** ↓73 %  
(2018 : 5,05)

Résultat net/Perte Nette<sup>(1)</sup> (€md)

**-1,36**  
(2018 : 3,05)

Nombre d'employés

**134 931** ↑1 %  
(2018 : 133 671)

Nationalités

**147** ↑4 %  
(2018 : 141)

Pay Ratio

**49**  
(2018 : 50)

# Chiffres-clés 2019

(Chiffres consolidés Airbus)

## POLITIQUE DE DIVIDENDE

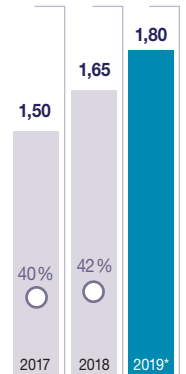
(En € / Dividende brut par action)

En décembre 2013, Airbus a formalisé une politique de dividende mettant en valeur notre engagement de générer des rendements élevés pour nos actionnaires. Cette politique vise à une croissance durable dans les dividendes avec un ratio de paiement de 30%-40%. Le dividende 2019 reflète l'évolution positive de la performance financière sous-jacente et la génération de trésorerie de 2019.

**1,80 €**

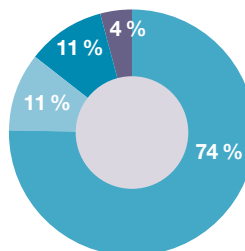
dividende par action<sup>(2)</sup>

○ Taux de distribution  
\* Taux de distribution non applicable



## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

(au 31 décembre 2019)

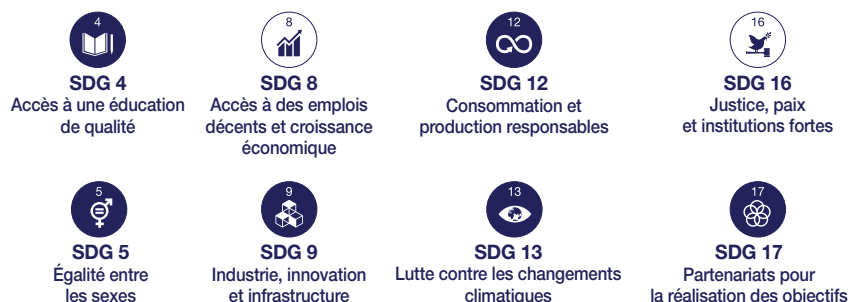


■ Flottant\*  
■ GZBV (état allemand)  
■ SOGEP A (état français)  
■ SEPI (état espagnol)

\* Inclut les actions propres sans droit économique ni droit de vote (0,1 %).

## RESPONSABILITÉ & DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AIRBUS

En tant que membre de l'ONM Global Compact depuis 2003, Airbus a adopté les objectifs de développement durable (SDG) des Nations unies comme cadre de référence pour ses initiatives de Responsabilité et Développement Durable (R&S) :



(1) Airbus SE continue d'employer le terme « résultat net/perte nette ». Celui-ci est identique au bénéfice/aux pertes pour la période imputable aux propriétaires de la société mère, selon les normes IFRS.

(2) Projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale annuelle, le 16 avril 2020.

# Gouvernance

(au 31 décembre 2019)

Indépendance <b>92%</b> (2018 : 92%)	Nombre de réunions du Conseil <b>11</b> (2018 : 10)	Participation au Conseil <b>91%</b> (2018 : 87%)	Durée moyenne de participation au Conseil <b>4 ans</b> (2018 : 4)	Age moyen (an) <b>59</b> (2018 : 59)	Femmes <b>25%</b> (2018 : 25 %)	Nationalités <b>7</b> (2018 : 7)
--	--	---	--	--	---------------------------------------	--

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS D'AIRBUS



### DES COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein de la Société, chaque membre du Conseil d'administration doit disposer de certaines qualifications, compétences et connaissances industrielles nécessaires pour aider la Société à définir et mettre en place sa stratégie globale. Les membres du Conseil doivent avoir les compétences et l'expertise requises suivantes pour s'acquitter des fonctions qui leur sont assignées en tant que membre du Conseil et des Comités :

	Expertise mondiale	12
	Ingénierie & Technologie	10
	Finance & Audit	8
	Géopolitique & Économie	7
	Production industrielle	5
	Industrie aérospatiale	5
	Information & Gestion de données	5
	Industrie de défense	4
	Expertise asiatique	2

# Modes de participation

## COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE ?

Conformément à la législation néerlandaise en vigueur, pour pouvoir exercer votre droit de participer à l'Assemblée générale annuelle, votre intermédiaire financier ou le Service Titres Airbus devra justifier, pour votre compte, de votre qualité de détenteur d'actions Airbus à la date du **Judi 19 mars 2020** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés. Vos actions ne seront pas bloquées entre cette date et l'Assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins une action Airbus peut participer à l'Assemblée générale en utilisant un formulaire de vote / demande de carte en version papier ou par Internet. Si vous n'avez reçu aucune information alors que vous souhaitez participer, vous pouvez contacter votre intermédiaire financier qui vous renseignera.

## COMMENT PARTICIPER ?

**Vous pouvez choisir l'une des quatre options suivantes :**

- 1** Assister et voter à l'Assemblée
- 2** Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.
- 3** Donner pouvoir au Président
- 4** Donner pouvoir à une personne dénommée

**Vous pouvez exprimer votre choix :**

- A** soit à l'aide du formulaire de vote / demande de carte (le « **Formulaire** ») joint en version papier
- B** soit par Internet

## A AVEC LE FORMULAIRE PAPIER

### 1 Assister et voter à l'Assemblée

Si vous souhaitez assister et voter à l'Assemblée, vous devez cocher la case **1** du Formulaire, afin de recevoir une carte d'admission du Service Titres Airbus.

Dans ce cas, vous ne pourrez être admis à l'Assemblée que sur présentation de cette carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

### 2 Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.

Si vous souhaitez donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A., au nom de laquelle vos actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires de la Société, vous devez noircir et remplir la case **2** du Formulaire.

Pour chaque résolution, **vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :**

- si vous souhaitez voter **POUR**, noircissez la case **POUR** ;
- si vous souhaitez voter **CONTRE**, noircissez la case **CONTRE** ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case **ABSTENTION**.

En cas d'amendement ou de résolution nouvelle présentés en Assemblée, **vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :**

- si vous souhaitez **donner pouvoir au Président**, noircissez la case « Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom » ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case « Je vote Abstention » ;
- si vous souhaitez **donner procuration à une personne dénommée**, noircissez la case « Je donne procuration à M. ou Mme, Raison Sociale ..... pour voter en mon nom ».

Vous devez indiquer le nom et l'adresse de la personne dénommée.

Seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

### 3 Donner pouvoir au Président

Si vous souhaitez donner pouvoir au Président de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous noircissez la case **3** du Formulaire.

### 4 Donner pouvoir à une personne dénommée

Si vous souhaitez donner pouvoir à une personne dénommée de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez noircir et remplir la case **4** du Formulaire.

Dans ce cas, seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

## Quel que soit votre choix

**1, 2, 3, ou 4**, votre Formulaire dûment **rempli, daté et signé**, devra être reçu au plus tard :

- si vos actions sont détenues au porteur : le **jedi 2 avril 2020** par votre intermédiaire financier, qui devra le transmettre au plus tard le **vendredi 3 avril 2020** au Service Titres Airbus ;
- si vos actions sont détenues au nominatif : le **vendredi 3 avril 2020** par le Service Titres Airbus

Il ne sera plus tenu compte des Formulaires reçus après les dates mentionnées ci-dessus.



# à l'Assemblée

## B PAR INTERNET

Vous bénéficiez des quatre mêmes options que celles proposées dans le Formulaire papier. Ainsi, vous pouvez exprimer votre choix sur le site Internet sécurisé VOTACCESS/VOXALY, accessible jusqu'au **vendredi 3 avril 2020** (minuit).

La procédure par Internet dépend du mode de détention de vos actions (au nominatif ou au porteur) **le jeudi 19 mars 2020** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés :

### Mes actions sont au **nominatif**

- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus par courrier postal** : vous trouverez votre identifiant sur le Formulaire papier, dans l'encadré en haut à droite. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Sharinbox <https://www.sharinbox.societegenerale.com>
- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus par email** : votre identifiant est inscrit dans la « e-information » envoyée par le Service Titres Airbus à partir du jeudi 5 mars 2020. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Sharinbox <https://www.sharinbox.societegenerale.com>

Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Répondre » de l'encart « **Assemblées Générales** » et suivez les instructions sur l'écran afin d'exprimer votre choix.

### Mes actions sont au **porteur**

Vous devez contacter votre intermédiaire financier afin de confirmer que cette institution bancaire est bien connectée à la plateforme VOTACCESS, et le cas échéant connaître les conditions spécifiques d'utilisation.

- **Si votre intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS**, vous devrez vous identifier sur son portail internet avec vos codes d'accès habituels. Suivez alors les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS.
- **Si votre intermédiaire financier n'est pas connecté au site VOTACCESS**, il devra établir, en votre nom, une attestation de détention\* d'actions Airbus et la faire parvenir, ainsi que votre adresse mail, au Service Titres Airbus. Dès réception, et sous réserve que le document soit conforme, le Service Titres Airbus vous transmettra un identifiant de connexion par email. Avec cet identifiant, vous pourrez alors vous connecter à la plateforme de vote VOXALY en suivant les indications à l'écran. Si l'attestation de détention\* d'actions Airbus a été établie avant le **jeudi 19 mars 2020** (date d'enregistrement), votre intermédiaire financier devra confirmer à nouveau votre détention d'actions Airbus à cette date.

La conformité de l'attestation de détention\* d'actions Airbus repose uniquement sur votre intermédiaire financier, seul responsable de cette opération dans le temps imparti et selon votre demande.

Pour toute question liée au vote par Internet, vous pouvez contacter le +33 2 51 85 67 89  
ou transmettre votre demande en allant sur le site :  
<https://www.sharinbox.societegenerale.com> (si vous détenez des actions au nominatif)  
ou contactez votre intermédiaire financier (si vous détenez des actions au porteur).

\* L'attestation de détention doit obligatoirement être délivrée par un intermédiaire financier affilié à Euroclear France S.A. et comporter le nom, prénom, adresse postale et email de l'actionnaire ainsi que le nombre d'actions Airbus détenues au **jeudi 19 mars 2020** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés, sur papier à en-tête dûment signé par l'intermédiaire financier. Un formulaire est téléchargeable sur notre site Internet [www.airbus.com](http://www.airbus.com) (Investors > Annual General Meetings).

# Texte et présentation

## proposées par le Conseil d'administration

### 1

#### Première résolution

##### APPROBATION DES COMPTES AUDITÉS DE L'EXERCICE 2019

L'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice écoulé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

#### Présentation de la première résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice 2019.

Pour plus d'informations sur les performances financières de l'exercice 2019, vous pouvez vous référer à la Section « 5.1 Consolidated Financial Statements ("IFRS") » du rapport du Conseil d'administration et aux états financiers audités de l'exercice 2019.

### 2

#### Deuxième résolution

##### AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DÉCISION DE DISTRIBUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter au report à nouveau la perte nette de 3 665 millions d'euros, telle qu'elle ressort du compte de résultat présenté dans les états financiers audités de l'exercice 2019 et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 1,80 euro par action s'imputant sur le report à nouveau.

#### Présentation de la deuxième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale décide d'affecter au report à nouveau la perte nette de 3 665 millions d'euros, telle qu'elle ressort du compte de résultat présenté dans les comptes audités de l'exercice 2019, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 1,80 euro par action s'imputant sur le report à nouveau.

Veillez noter que la perte nette est principalement attribuable aux amendes reconnues d'un montant de 3 598 millions euros dans les comptes de l'exercice 2019 par rapport aux accords conclus avec le Parquet National Financier, le « Serious Fraud Office » au Royaume-Uni, le « Department of Justice » et le « Department of State » des États-Unis.

Conformément à une décision du Conseil d'administration, le paiement de dividende devra être effectué le mercredi 22 avril 2020.

À compter du lundi 20 avril 2020, les actions de la Société seront négociées ex-dividende sur les marchés boursiers de Francfort, de Paris et d'Espagne. Le paiement de ce dividende sera effectué au profit des actionnaires détenant des actions de la Société à la date du mardi 21 avril 2020 (date d'arrêté des positions).

Pour plus d'informations sur la politique de dividende, vous pouvez vous référer à la section « 3.4 Dividend policy » du rapport du Conseil d'administration.

Pour plus d'informations sur les résultats de la Société, vous pouvez vous référer à la section « 5 Financial Performance » du rapport du Conseil d'administration.

### 3

#### Troisième résolution

##### QUITUS AUX MEMBRES NON-EXÉCUTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2019, sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2019 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

### 4

#### Quatrième résolution

##### QUITUS AU MEMBRE EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus au membre exécutif du Conseil d'administration pour l'accomplissement de sa fonction au cours de l'exercice 2019, sous réserve que l'activité de ce dernier soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2019 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

#### Présentation des troisième et quatrième résolutions

Nous recommandons que l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2019 sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2019 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

### 5

#### Cinquième résolution

##### RENOUVELLEMENT DE ERNST & YOUNG ACCOUNTANTS LLP EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2020

L'Assemblée générale décide de renouveler Ernst & Young Accountants LLP, Pays-Bas, dont le siège social se trouve Boompjes 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2020

#### Présentation de la cinquième résolution

En 2019, le Comité d'Audit a contrôlé l'indépendance des auditeurs externes ainsi que l'objectivité, la qualification, la performance avérée et l'effectivité de leur processus d'audit. Le Comité d'Audit a présenté au Conseil d'administration ses conclusions à la suite de l'évaluation précédemment décrite et a recommandé au Conseil d'administration de renouveler le mandat d'EY comme auditeur externe pour l'exercice 2020. Par conséquent, nous recommandons le renouvellement du cabinet Ernst & Young Accountants LLP, dont le siège social se trouve Boompjes 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2020.

### 6

#### Sixième résolution

##### APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale décide d'approuver la politique de rémunération du Conseil d'administration telle qu'elle figure dans le rapport du Conseil d'administration, y compris les modifications proposées.

#### Présentation de la sixième résolution

Dans le but de satisfaire aux nouvelles obligations réglementaires néerlandaises transposant en droit néerlandais la Directive européenne révisée en vue de Promouvoir l'Engagement à Long Terme des Actionnaires à compter de 2020, la politique de rémunération du Conseil d'administration sera soumise à l'approbation des actionnaires



# des résolutions

au moins tous les quatre ans. De plus, comme c'est déjà le cas, les modifications à la politique nécessiteront l'approbation des actionnaires. Par conséquent, nous recommandons que cette Assemblée générale approuve, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la politique de rémunération du Conseil d'administration, telle que décrite dans le rapport du Conseil d'administration de la Société de 2019 (Section « 4.4.2 Remuneration Policy »), y compris les modifications proposées (Section « 4.4.3 Proposed Amendments included in the Remuneration Policy »).

La structure et la substance de la politique de rémunération du Conseil d'administration soumise à approbation sont en substance identiques à celles de la politique actuellement en vigueur et approuvée par l'Assemblée générale. Afin de satisfaire aux obligations de la nouvelle réglementation néerlandaise, la politique de rémunération a été davantage détaillée et affinée sur certains aspects. De plus, cette année, la politique de rémunération qui vous est soumise contient un nombre limité de modifications, telles que décrites ci-dessous.

## Proposition d'inclure une composante Responsabilité Sociale et Durable dans la rémunération variable du Président exécutif

L'actuelle part collective du plan de rémunération variable du Président exécutif est fondée sur des indicateurs financiers clés de création de valeur uniquement. Conformément aux pratiques de marché et comme annoncé dans le rapport du Conseil d'administration de 2018, afin de renforcer l'alignement entre la stratégie de la Société, ses valeurs et sa structure de rémunération, le Conseil d'administration propose l'introduction d'une composante responsabilité sociale et durable (R&S) dans la composante Collective Commune de la rémunération variable du Président exécutif. L'indicateur R&S remplacera le critère RoCE actuel et représentera 20 % de la composante Collective Commune. Par conséquent, il est proposé que la nouvelle répartition des composantes soit la suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : EBIT (40 %), FCF (40 %) et R&S (20 %). Parmi ces sujets, les critères donnant effet à la composante R&S pourront être liés à la santé et la sécurité, au climat et / ou aux personnes conformément aux Priorités de la Société. Ces principes s'appliqueront aussi aux autres membres du Comité Exécutif qui ne siègent pas au Conseil d'administration, et plus généralement à tous les cadres dirigeants salariés d'Airbus.

## Proposition de modifier le régime de retraite du Président exécutif

Conformément aux pratiques de marché, le Conseil d'administration propose également de modifier le régime de retraite du Président exécutif et de passer d'un engagement d'allocation fixe à un plan de retraite basé sur des cotisations. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les droits à la retraite accumulés annuellement du Président exécutif seront fondés sur une cotisation de 20 % de la rémunération annuelle soumise à retenue pour pension, conformément aux pratiques locales le cas échéant. Ce changement affectera aussi la majorité des membres du Comité Exécutif et s'appliquera à tous les futurs membres du Comité Exécutif.

Pour plus d'information sur la politique de rémunération, vous pouvez consulter la Section « 4.4.2 Remuneration Policy » du rapport du Conseil d'administration.

## 7

### Septième résolution

#### APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR L'EXERCICE 2019

L'Assemblée générale approuve, comme vote de recommandation, l'application de la politique de rémunération au cours de l'exercice 2019, telle que décrite dans le rapport du Conseil d'administration.

#### Présentation de la septième résolution

Dans le but de satisfaire aux obligations de la nouvelle réglementation néerlandaise transposant la Directive européenne révisée en vue de Promouvoir l'Engagement à Long Terme des Actionnaires, à compter de 2020, la Société proposera un vote de recommandation annuel à l'Assemblée générale sur l'application de la politique de rémunération à tous les membres du Conseil d'administration sur l'exercice précédent sur la base des déclarations contenues dans le rapport du Conseil d'administration.

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve l'application de la politique de rémunération à l'exercice 2019 telle que présentée dans le rapport du Conseil d'administration. Voir Section « 4.4.4 Implementation of the Remuneration Policy : CEO » et Section « 4.4.5 Implementation of the Remuneration Policy : Non-Executive Directors » du rapport du Conseil d'administration.

## 8

### Huitième résolution

#### NOMINATION DE M. MARK DUNKERLEY EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS EN REMPLACEMENT DE M. DENIS RANQUE DONT LE MANDAT VIENT À EXPIRATION

L'Assemblée générale décide de nommer M. Mark Dunkerley en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023, en remplacement de M. Denis Ranque dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

## 9

### Neuvième résolution

#### NOMINATION DE M. STEPHAN GEMKOW EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS EN REMPLACEMENT DE M. HERMANN-JOSEF LAMBERTI DONT LE MANDAT VIENT À EXPIRATION

L'Assemblée générale décide de nommer M. Stephan Gemkow en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023, en remplacement de M. Hermann-Josef Lamberti dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

## 10

### Dixième résolution

#### RENOUVELLEMENT DE M. RALPH D. CROSBY, JR. EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Ralph D. Crosby, Jr. en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023.

## 11

## Onzième résolution

**RENOUVELLEMENT DE LORD DRAYSON (PAUL)  
EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS**

L'Assemblée générale décide de renouveler Lord Drayson (Paul) en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023.

**Présentation de la huitième à la onzième résolutions**

Comme annoncé les années précédentes, les mandats des membres du Conseil d'administration sont désormais renouvelés chaque année par bloc de quatre, pour une durée de trois ans, et ce afin d'assurer une meilleure transition dans la composition actuelle et future du Conseil d'administration et d'être en ligne avec les meilleures pratiques en ce domaine. Ce renouvellement par bloc permet d'éviter de nombreux changements dans la composition du Conseil d'administration à l'occasion d'une même Assemblée générale, diminuant ainsi les risques de perte d'expérience et les défis d'intégration associés.

Le Conseil d'administration recommande que l'Assemblée générale nomme **M. Mark Dunkerley** en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023, en remplacement de M. Denis Ranque dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée. Depuis 2019, M. Dunkerley occupe les fonctions de Directeur non-exécutif de Spirit Airlines Inc., une compagnie aérienne américaine cotée au NASDAQ et depuis 2018 de Volotea Airlines, une compagnie aérienne *low-cost* privée opérant en Europe. Entre 1989 et 1999, il a occupé plusieurs fonctions de direction chez British Airways Plc. dans des rôles de stratégie organisationnelle ainsi que dans des fonctions régionales en Europe et aux États-Unis englobant notamment la gestion des ventes, du marketing, du service client, des opérations, de la finance, des relations industrielles, des ressources humaines et des alliances. Par la suite, M. Dunkerley a occupé avec succès les fonctions de Président et COO de Worldwide Flight Services, une société multinationale leader de maintenance au sol, puis comme Executive Vice President au sein de la société de consulting en aviation basée à San Francisco Roberts Roach & Associates et comme COO de Sabena Airlines Group. En 2002, il a rejoint Hawaiian Airlines, d'abord comme Président et COO puis à partir de 2005, comme Président et CEO où il a transformé la société d'un état de cessation des paiements en une compagnie aérienne parmi les plus profitables au monde, dont il s'est retiré en 2018. La Société considère qu'avec son expertise complète dans le développement de l'industrie des compagnies aériennes, les marchés asiatiques, la finance et la gouvernance, M. Dunkerley a les bonnes compétences et la bonne expertise pour remplir son rôle conformément aux attentes du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration recommande par ailleurs que l'Assemblée générale nomme en qualité de membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration, **M. Stephan Gemkow** pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023, en remplacement de M. Hermann-Josef Lamberti dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée. Depuis 2018, M. Gemkow occupe les fonctions de membre non-exécutif du Conseil d'administration d'Amadeus IT Group, un fournisseur de services informatiques majeur pour l'industrie mondiale du voyage et du tourisme coté à la Bourse espagnole. M. Gemkow est aussi administrateur non-exécutif de Flughafen Zürich AG, une société cotée à la Bourse suisse SIX qui possède et opère l'aéroport de Zurich et de JetBlue Airways Corporation, une compagnie aérienne *low-cost* majeure cotée au NASDAQ. M. Gemkow est aussi membre non-exécutif du Conseil d'administration de C.D. Waelholz GmbH & Co. KG. Avec sa connaissance exhaustive de l'industrie aérienne et sa maîtrise de la finance d'entreprise obtenue au cours de sa carrière de 22 années au sein de Deutsche Lufthansa où il a occupé divers rôles de management y compris en tant que Directeur Commercial, Directeur des Relations Investisseurs, Directeur de la Corporate Finance, Directeur Financier et Ressources Humaines pour la division Cargo ainsi que six années en tant que Directeur Financier et membre du Conseil d'administration de Deutsche Lufthansa AG. M. Gemkow a les compétences appropriées ainsi que les aptitudes personnelles pour tenir ce rôle conformément aux attentes du Conseil d'administration. Comme Président exécutif et Président du Conseil d'administration de Franz Haniel & Cie pendant sept ans, où il a mené pendant une période d'importantes restructurations et d'investissements dans un contexte complexe, il a développé une large expérience de Président et de membre de Conseils d'administration et a fait preuve d'importantes capacités stratégiques et entrepreneuriales. M. Gemkow a également occupé le rôle de Président des Conseils de surveillance de TAKKT AG et Celasio AG (désormais McKesson Europe AG) et de membre du Conseil de surveillance d'Evonik Industries AG.

Le Conseil d'administration recommande par ailleurs que l'Assemblée générale renouvelle en qualité de membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration, **M. Ralph D. Crosby, Jr.** pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023. M. Crosby, Jr. est actuellement administrateur indépendant d'American Electric Power dont le siège social est situé à Columbus, Ohio où il préside le Comité des Ressources Humaines et également administrateur indépendant d'Excelitas Holdings, LP, dont le siège social est à Boston. De 2002 à 2012, Ralph D. Crosby, Jr. a été membre du Comité Exécutif de la Société et de 2002 à 2009 Président du Conseil d'administration et Président exécutif d'EADS North America. Avant de rejoindre la Société, M. Crosby, Jr. a été cadre dirigeant de Northrop Grumman Corporation où il a été membre du Conseil de la Gouvernance et assumé les fonctions de Président des Activités Systèmes Intégrés, Corporate Vice President et Directeur Général de la division Avions Commerciaux et Corporate Vice President et Directeur Général de la division B-2. Avec son parcours industriel marqué, sa connaissance de la conduite de grands et complexes programmes industriels et sa solide expérience de leadership exécutif, M. Crosby, Jr. apporte de précieux atouts opérationnels au Conseil d'administration et au Comité d'Audit. De plus, grâce à sa connaissance approfondie du secteur de la Défense et des marchés américains, il apporte une large vision stratégique à Airbus en ce qui concerne ses activités de Défense et aux États-Unis.

Enfin, le Conseil d'administration recommande que l'Assemblée générale renouvelle en qualité de membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration, **Lord Drayson (Paul)** pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023. Lord Drayson (Paul) est entrepreneur. Il est actuellement Président du Conseil d'administration et Président exécutif de Drayson Technologies Ltd, une société plate-forme d'internet des objets qu'il a cofondé en 2014. Il est également Président exécutif de Sensyne Health plc qu'il a cofondé et introduit en bourse. Entre 1993 et 2003, il a été Président du Conseil d'administration et Président exécutif de PowderJect Pharmaceuticals Plc, une société qu'il a cofondé et a finalement vendu à une société américaine. Jusqu'à 1991, il a été Directeur Général de The Lambourn Food Company Limited (Trebtor Group). En outre, depuis 2001, Lord Drayson (Paul) est Président de l'association britannique BioIndustry. Membre de la House of Lords (et de son comité Science et Technologie depuis 2004), il a été nommé Parlementaire au Secrétariat d'Etat pour les approvisionnements de Défense en 2005, Ministre d'Etat pour les Équipements et le Support de Défense, et est devenu Ministre d'Etat pour la Science et l'Innovation en 2008. Avec son expérience dans le monde de la technologie, et sa forte expérience dans la création et la direction d'activités à succès, Lord Drayson (Paul) apporte les compétences nécessaires en matière d'innovation et de voyage numérique. Sa connaissance du Royaume-Uni est très précieuse dans le contexte du Brexit étant donné l'importance des activités d'Airbus au Royaume-Uni et sa grande expérience lui permet de tenir un rôle crucial dans le Comité de Rémunération, de Nomination et de Gouvernance ainsi que dans le Comité Éthique et Compliance.

Les compétences de chacun de ces membres du Conseil d'administration ainsi que le taux de participation élevé aux réunions du Conseil d'administration et des Comités (voir Section 4.1.1 du rapport du Conseil d'administration) démontrent la très forte implication et l'engagement de nos administrateurs dans le suivi des activités d'Airbus. Le Conseil d'administration est ainsi convaincu que tous les membres proposés pour nomination ou renouvellement feront preuve d'engagement et accompliront leurs obligations avec diligence et efficacité. Ils ont chacun été choisis pour leur large expérience et leur dimension internationale, comme présenté dans les tableaux suivants.

Avec ces renouvellements et nominations, la Société maintient la proportion actuelle de représentation féminine au Conseil d'administration de 25 % et s'efforcera d'améliorer ce pourcentage dans le futur.

Comme annoncé précédemment, René Obermann a été présélectionné par le Conseil d'administration comme futur Président du Conseil d'administration en remplacement de Denis Ranque dont le mandat en tant que membre non-exécutif et par conséquent Président du Conseil d'administration expirera au terme de cette Assemblée générale. La nomination de M. Obermann comme Président du Conseil d'administration sera soumise aux membres du Conseil d'administration à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration qui se tiendra immédiatement après cette Assemblée générale.

Enfin, la Société a des politiques adaptées qui exigent que chaque administrateur évite tout conflit d'intérêts effectif ou apparent. Ces politiques impliquent que chaque administrateur s'abstienne de participer en toute matière pour laquelle il ou elle pourrait être concerné par un conflit d'intérêts de sorte que ce problème soit traité en respectant le fonctionnement interne du Conseil d'administration. Merci de bien vouloir vous référer aux Règles internes du Conseil d'administration (Annex D – Article 8. Conflicts of interest) publiés sur le site web de la Société à l'adresse [www.airbus.com](http://www.airbus.com) (Company > Corporate Governance > Governance Framework and Documents) et au Code néerlandais de gouvernement d'entreprise (Principe 2.7 Prévention des conflits d'intérêts) auquel la Société se conforme.



De plus amples renseignements sur les candidats susmentionnés sont publiés sur le site Web de la Société à l'adresse [www.airbus.com](http://www.airbus.com) (Company > Corporate Governance > Board and Board Committees) et sont également disponibles dans les bureaux de la Société.

# Renouvellement de mandats et proposition de nomination des membres du Conseil d'administration soumis au vote de l'assemblée générale 2020

## NOMINATION

### Mark DUNKERLEY



56, M, Britannique  
Nouveau membre en 2020  
Indépendant



#### MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Membre du Conseil d'administration de Spirit Airlines Inc.

#### PROFIL

M. Dunkerley occupe depuis 2019 les fonctions d'administrateur non-exécutif de Spirit Airlines Inc., une compagnie aérienne américaine cotée au NASDAQ et depuis 2018 de Volotea Airlines, une compagnie aérienne low-cost privée opérant en Europe. Compte tenu de son expérience longue et variée de l'industrie aéronautique et des compagnies aériennes, notamment en tant que Président et COO de Hawaiian Airlines qu'il a ramené de la faillite à l'une des compagnies aériennes les plus prospères au monde, M. Dunkerley a acquis une expertise complète dans le développement de l'aviation commerciale, des marchés asiatiques, de la finance et de la gouvernance.

## NOMINATION

### Stephan GEMKOW



60, M, Allemand  
Nouveau membre en 2020  
Indépendant



#### MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Membre du Conseil d'administration d'Amadeus IT Group, Flughafen Zürich AG et de JetBlue Airways Corporation

#### PROFIL

Depuis 2019, M. Gemkow occupe les fonctions de membre non-exécutif du Conseil d'administration d'Amadeus IT Group, un fournisseur IT majeur pour l'industrie mondiale du voyage et du tourisme cotée à la Bourse espagnole. M. Gemkow est également administrateur non-exécutif de Flughafen Zürich AG, une société cotée à la Bourse suisse SIX qui possède et opère l'aéroport de Zurich, de JetBlue Airways Corporation, une compagnie aérienne low-cost majeure cotée au NASDAQ et de C.D. Waelzholz GmbH & Co. KG. Ses 22 années de carrière au sein de Deutsche Lufthansa où il a occupé divers rôles de management y compris celui de Directeur Financier pendant 6 ans et membre du Conseil d'administration lui ont donné une connaissance approfondie de l'industrie du transport aérien et de la finance. En tant que Président exécutif et Président du Conseil d'administration de Franz Haniel & Cie pendant sept ans, il a développé une large expérience de Président et de membre de Conseil d'administration et a démontré de fortes capacités stratégiques et entrepreneuriales.

## RENOUVELLEMENT

### Ralph D. CROSBY, Jr.



72, M, Américain  
Nouveau membre en 2013  
Indépendant



#### MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Membre du Conseil d'administration d'American Electric Power Corp.

#### PROFIL

M. Crosby, Jr. a à son actif trente ans d'expérience internationale dans l'industrie aérospatiale et de la défense, y compris en qualité de Directeur Général d'activités commerciales et de défense majeures d'EADS N.V. et de Northrop Grumman Corporation. Il a siégé pendant plus de 20 ans en tant qu'administrateur indépendant au sein de conseils d'administration aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe. Il est actuellement administrateur indépendant d'American Electric Power, où il préside le Comité des Ressources Humaines.

## RENOUVELLEMENT

### Lord DRAYSON (Paul)



59, M, Britannique  
Nouveau membre en 2017  
Indépendant



#### MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Fondateur et Président exécutif de Sensyne Health plc

#### PROFIL

Lord Drayson (Paul) est ingénieur de métier. De 1987 à 2014, il a créé et dirigé plusieurs entreprises intervenant dans divers secteurs tels que les snacks diététiques (The Lambourn Food Company Limited), les dispositifs médicaux et l'industrie du vaccin (PowderJet Pharmaceuticals PLC), le domaine des technologies du sport automobile (Drayson Racing Technologies LLP), le secteur de l'Internet des Objets (Drayson Technologies Ltd) ou l'intelligence artificielle dans le domaine médical (Sensyne Health PLC). Lord Drayson (Paul) est également membre de la Chambre des Lords depuis 2004 et a été nommé Ministre d'État pour les Equipements et le Support de Défense en 2006 et Ministre d'État pour la Science et de l'Innovation en 2008.

■ Nomination ■ Renouvellement



Expertise mondiale



Ingénierie & Technologie



Production industrielle



Industrie aérospatiale



Finance & Audit



Géopolitique & Économie



Industrie de défense



Information & Gestion de données



Expertise asiatique

## Conseil d'administration d'Airbus SE sous réserve de l'approbation de l'AG 2020

Administrateur Age*, Genre, Nationalité	Statut	Depuis	Fin de mandat	Fonction principale et autres mandats	Expertise en tant qu'administrateur	Participation aux réunions du Conseil d'administration 2019
 <b>René OBERMANN**</b> 56, M, Allemand	Indépendant	2018	2021	Directeur Général de Warburg Pincus Deutschland GmbH		10/11
 <b>Guillaume FAURY</b> 51, M, Français	Exécutif	2019	2022	Président exécutif d'Airbus SE		8/8 (à partir de l'AG 2019)
 <b>Victor CHU</b> 62, M, Chinois / Britannique	Indépendant	2018	2021	Président-Directeur Général de First Eastern Investment Group		11/11
 <b>Jean-Pierre CLAMADIEU</b> 61, M, Français	Indépendant	2018	2021	Président du Conseil d'administration d'Engie et membre du Conseil d'administration d'AXA SA		10/11
 <b>Ralph D. CROSBY, Jr.***</b> 72, M, Américain	Indépendant	2013, à réélire en 2020	2023	Membre du Conseil d'administration d'American Electric Power Corp.		11/11
 <b>Lord DRAYSON (Paul)***</b> 59, M, Britannique	Indépendant	2017, à réélire en 2020	2023	Co-Fondateur et Président de Drayson Technologies Ltd et fondateur et Président exécutif de Sensyne Health plc		10/11
 <b>Mark DUNKERLEY***</b> 56, M, Britannique	Indépendant	2020	2023	Membre du Conseil d'administration de Spirit Airlines Inc.		Non applicable
 <b>Stephan GEMKOW***</b> 60, M, Allemand	Indépendant	2020	2023	Membre du Conseil d'administration d'Amadeus IT Group, Flughafen Zürich AG et de JetBlue Airways Corporation		Non applicable
 <b>Catherine GUILLOUARD</b> 55, F, Française	Indépendant	2016, dernière réélection en 2019	2022	Président-Directeur Général de la RATP Group et membre du Conseil d'administration de Systra		11/11
 <b>Amparo MORALEDA</b> 55, F, Espagnole	Indépendant	2015, dernière réélection en 2018	2021	Membre du Conseil d'administration de Solvay SA, Caixabank SA et Vodafone PLC		11/11
 <b>Claudia NEMAT</b> 51, F, Allemande	Indépendant	2016, dernière réélection en 2019	2022	Membre du Directoire de Deutsche Telekom AG		8/11
 <b>Carlos TAVARES</b> 61, M, Portugais	Indépendant	2016, dernière réélection en 2019	2022	Président du Directoire de Peugeot SA et membre du Conseil d'administration de Total SA		9/11
Réunions du Conseil d'administration en 2019						11
Taux de participation moyen en 2019						91%

■ Exécutif ■ Indépendant

\* À la date du 12 février 2020.

\*\* Président du Conseil d'administration d'Airbus SE sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration post-AG 2020.

\*\*\* À (ré)élire en 2020.

L'adresse professionnelle de tous les membres du Conseil d'administration pour toutes questions se rapportant à Airbus SE est Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas.

 Expertise mondiale	 Ingénierie & Technologie	 Production industrielle	 Industrie aérospatiale	 Finance & Audit	 Géopolitique & Économie	 Industrie de défense	 Information & Gestion de données	 Expertise asiatique
--	--	---	--	---	---	--	--	---



# 12

## Douzième résolution

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE PLANS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET DE PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN ACTIONS**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumis à des conditions de performance), dans la limite globale de 0,14 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021. Ces pouvoirs comprennent l'octroi d'options de souscription d'actions pouvant être exercées aux dates et selon les modalités spécifiées aux termes de ces plans, et l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

### Présentation de la douzième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,14 % du capital social autorisé de la Société, soit 4 millions d'actions représentant 0,51 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2021, y compris pour les besoins de plans d'actionnariat salarié (« ESOP ») et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumis à des conditions de performance – « LTIP »), dans la mesure où la précédente autorisation vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale. La Société prévoit de mettre en œuvre un plan de rémunération à long terme en 2020 et un plan d'actionnariat salarié en 2021, qui devront être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

# 13

## Treizième résolution

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales, dans la limite globale de 0,3 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Ces pouvoirs comprennent l'émission d'instruments financiers, notamment d'obligations convertibles, pouvant donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société, exerçables aux dates et selon les modalités spécifiées par l'instrument financier, ainsi que l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

### Présentation de la treizième résolution

En plus de l'autorisation prévue à la douzième résolution ci-dessus, nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,3 % du capital social autorisé, soit 9 millions d'actions représentant 1,15 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2021. Ceci dans le but de bénéficier de possibles opportunités sur les marchés financiers et d'avoir la flexibilité d'émettre des instruments financiers, notamment des obligations convertibles, lesquels instruments financiers peuvent donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société. Cela peut impliquer une ou plusieurs émissions, d'un montant maximal de 500 millions d'euros par émission tel que stipulé dans les statuts de la Société.

# 14

## Quatorzième résolution

### RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHETER JUSQU'À 10 % DU CAPITAL SOCIAL ÉMIS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, à racheter des actions de la Société, par tout moyen y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement, pour autant que, à l'issue de ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % du capital social émis et à un prix par action qui ne peut être ni inférieur à la valeur nominale des actions, ni supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Cette autorisation remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 10 avril 2019 dans sa treizième résolution.

#### Présentation de la quatorzième résolution

Nous recommandons que la présente Assemblée générale approuve la reconduction, pour une nouvelle période de 18 mois, de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société, par tout moyen, y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement. La présente autorisation remplacera l'autorisation accordée en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée générale du 10 avril 2019.

Les programmes de rachat d'actions à mettre en œuvre par la Société, le cas échéant, seront définis au cas par cas par le Conseil d'administration.

Il est important de noter que le Conseil d'administration décidera de lancer ou non un tel programme de rachat d'actions et déterminera son calendrier, son montant, la méthode à utiliser et le prix de rachat sur la base des conditions du marché prévalant au moment de sa décision, ainsi que sur d'autres considérations d'allocation du capital. Le Conseil d'administration serait libre de décider si, et dans quelles conditions, le rachat d'actions doit être mené, dans le respect du droit applicable, et devra s'assurer du respect du principe d'égalité de traitement des actionnaires. Le Conseil d'administration décidera également si les actions acquises dans ce contexte doivent être annulées ou utilisées à d'autres fins.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes de rachat d'actions de la Société, notamment leurs objectifs, leurs caractéristiques et leur avancement, nous vous prions de consulter le site Internet de la Société [www.airbus.com](http://www.airbus.com) (Investors > Share Price & Information).

# 15

## Quinzième résolution

### ANNULATION DES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale décide que tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société seront annulées (par tranche ou non) et autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif à mettre en œuvre cette résolution (y compris à déterminer le nombre exact d'actions devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.

#### Présentation de la quinzième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve l'annulation (par tranche ou non) de tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société. Nous recommandons de même que l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif de la Société, avec pouvoirs de substitution, à mettre en œuvre l'annulation (incluant l'autorisation d'établir le nombre exact d'actions rachetées devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.



# Informations pratiques

## DOCUMENTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020



### Ordre du jour, Texte et Présentation des projets de résolutions

Partie intégrante de l'Avis d'information de l'Assemblée générale annuelle 2020. À titre indicatif, les traductions en français, allemand et espagnol sont disponibles uniquement sur notre site Internet.

### États Financiers audités 2019

Les informations financières pour 2019, telles que présentées ci-après, font partie de la Documentation de l'Assemblée générale annuelle et sont intégrées par référence dans les :

- États financiers consolidés d'Airbus SE (IFRS) ;
- Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) ;
- États financiers statutaires d'Airbus SE (IFRS) ;
- Notes annexes aux États financiers statutaires (IFRS) ;
- Autres informations supplémentaires, y compris le rapport indépendant des commissaires aux comptes.

### Rapport du Conseil d'administration

Émis le  
12 février 2020

## EN LIGNE



[www.airbus.com](http://www.airbus.com)

### Assemblée générale annuelle 2020

La documentation de l'Assemblée générale annuelle 2020 est disponible sur notre site Internet (Investors > Annual General Meetings).  
<https://www.airbus.com/investors/annual-general-meetings.html>

### Gouvernance

Des informations plus détaillées sur la structure de gouvernance, le Conseil d'administration et les règles et réglementations applicables à Airbus SE sont disponibles sur notre site Internet (Company > Corporate Governance).  
<https://www.airbus.com/company/corporate-governance.html>

## IMPRIMER



Adresses pour consultation de la documentation de l'Assemblée générale 2020

- aux **Pays-Bas**, Mendelweg 30, 2333 CS, Leiden ;
  - en **France**, 2 rond-point Dewoitine, 31700 Blagnac ;
- ou au :
- **Service Titres Airbus**.

### Service Titres Airbus

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Securities Services  
Service Assemblées Générales  
32, rue du Champ de tir  
CS 30812  
44312 Nantes Cedex 3, France  
Tel. : +33 2 51 85 67 89

## COMMENT SE RENDRE À L'ASSEMBLÉE

**Hotel Okura Amsterdam** - Ferdinand Bolstraat 333, 1072 LH Amsterdam, Pays-Bas - Tél. : +31 (0)20 678 71 11



### En voiture

20 minutes en voiture de l'aéroport international de Schiphol.



### En transport en commun

15 minutes à pied de la Station Amsterdam Rai.

# Information Actionnaires



**www.airbus.com**

Investors > Annual General Meetings



**ir@airbus.com**



**Appel gratuit depuis :**

**France :** 0 800 01 2001

**Allemagne :** 00 800 00 02 2002

**Espagne :** 00 800 00 02 2002

**Numéro international :** +33 800 01 2001

---

## Airbus SE

Société européenne (Societas Europaea)

Mendelweg 30, 2333 CS Leyde, Pays-Bas

Chambre de commerce des Pays-Bas, numéro 24288945